

Evolution de la numérotation téléphonique en France : rappel historique

DATES	Réseau de Paris	Province
Dès 1880 :	Premiers réseaux à l'initiative de compagnies privées.	
1883 :		Premier réseau construit par l'Etat, à Reims (51).
1885 :	Loi du 28 juillet donnant à l'Etat la possibilité de faire établir des lignes de télécommunications sur le sol et le sous-sol des chemins publics.	
		Création du réseau de Troyes (10).
1889 :	Première <i>Liste Officielle des abonnés</i> (6 425 abonnés)	Création des réseaux de Saint-Quentin (02) et de Fourmies (59).
1890 :	Une lettre indique le <u>bureau central</u> de rattachement.	Création de réseaux autour des grands centres urbains.
1893 :		Apparition des premiers numéros dans les grands centres de province (Marseille, Dijon...).
1896 :	Apparition des premiers numéros pour les centraux Passy et Wagram. Généralisation des numéros en 1897.	

DATES

Réseau de Paris

Province

1903	:	Généralisation des numéros dans toutes les communes de France
1904	:	Indication pour chaque département de la liste des départements avec lesquels les communications sont possibles.
A partir de 1912	:	Les numéros se composent du nom du central (en toute lettre) et d'un numéro (2 fois 2 chiffres). <i>DIDerot 32.39</i> En région parisienne (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), les numéros se composent uniquement de chiffres, de 1 à 4 en fonction de la taille des villes.
Entre 1918 et 1921	:	Apparition des noms de centraux + numéro dans quelques villes limitrophes de Paris. Généralisation de ce système après 1928.
1925	:	Mise en service du <u>poste téléphonique standard</u> comportant un cadran pour les abonnés.
1926	:	Publication d'un annuaire par département (publication par grandes régions auparavant).
A partir de 1928	:	Premier central automatique « Carnot ». L'abonné compose directement le numéro.
1946	:	Apparition de la combinaison de 3 lettres du central + chiffres dans les grands centres de province (Marseille, Lyon).

DATES

Réseau de Paris

Province

1955	:	Plan de numérotation national numéro régional composé de 6 chiffres identifiant l'abonné dans une zone de numérotage numéro national composé du numéro régional et d'un préfixe de 2 chiffres désignant le département ou le regroupement de départements pour les appels hors zone de numérotage.
		Les numéros se composent des 3 lettres du central et d'un numéro à 3 chiffres. Le préfixe est « 1 »
		Mise en place progressive de 1957 à 1971.
Octobre 1963		Numérotation à 7 chiffres à Paris. Notice explicative dans l'annuaire de 1964.
Années 1970	:	Plan national de rattrapage du téléphone
25 octobre 1985	:	Numérotation à <u>8 chiffres</u> pour la France entière.
18 octobre 1996	:	Numérotation à <u>10 chiffres</u> pour la France entière.